Achat cuisine (accompte)

Par Steveen698

Bonjour,

Nous avons acheté un appartement en VEFA qui doit nous être livrer pour Juin prochain. En Octobre nous sommes donc allé nous renseigné pour une cuisine et le cuisiniste nous a établi directement un bon de commande de 6000? avec électroménager. A ce moment là nous n'avions que les plans avec mesures donné par le constructeur de l'appartement. Le cuisiniste nous dit que si on veut bloquer le devis pour éviter les augmentations qui arrivent il faut verser un accompte de 1700? (30% du devis). Nous l'avons donc fait. En janvier dernier le métreur du cuisiniste est passé à l'appartement avec notre conducteur de travaux et après les mesures faites par celui-ci il s'avère que les mesures fournies sur le plan du constructeur ne sont pas exactement celle relève par le métreur notamment à cause de la chaudière de gaz qui est un peu plus grande.
Ducoup le cuisiniste nous refait un bon de commande et cette fois ci on passe de 6000? a 8000? notamment car il faut rajouter de la profondeur du plan de travail et encore d'autre chose.
Sauf que nous n'avons pas le budget pour 8000?.

Ma question est la suivante: Puis je récupérer mon chèque d'acompte du premier devis qui finalement n'est pas valable ?

Si non, est ce que je peux utiliser mon chèque d'acompte (qui a déjà été encaissé) pour acheter seulement l'électroménager ou autre chose ?

Merci beaucoup..

Par Indigo

Bonjour Steveen,

Lorsque vous indiquez :

Puis je récupérer mon chèque d'acompte du premier devis qui finalement n'est pas valable ?

J'espère qu'en ouvrant le lien suivant vous aurez réponse à votre interrogation :

https://www.inc-conso.fr/content/linstallation-dune-cuisine

Cordialement,